

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

17 novembre 2022

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.  
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Date du  
Conseil Municipal

23 NOVEMBRE 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents----27

Votants ----31

### 15/ SYDELA – MODIFICATIONS STATUTAIRES – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué,

#### EXPOSE :

Le Comité syndical du SYDELA a approuvé un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » dit TE 44.

En outre, afin de clarifier les compétences transférées au SYDELA, une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée, a été créée.

Ainsi, une modification statutaire pour prendre en compte les changements susvisés est nécessaire.

C'est pourquoi, chaque membre du syndicat doit approuver les modifications soumises par le SYDELA, étant précisé que les statuts et leurs annexes entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires du SYDELA.

#### DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

29 NOV. 2022

Publié le :

29 NOV. 2022

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



- ⇒ Vu la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020 modifiant les statuts du SYDELA,  
⇒ Vu les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral du 17 mai 2021,  
⇒ Vu la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022 modifiant les statuts du SYDELA,  
⇒ Vu les nouveaux statuts du SYDELA ci-annexés,  
⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 15 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » dit TE 44.
- Approuve la création de l'annexe n°3.
- Approuve les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

Il est précisé que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYDELA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

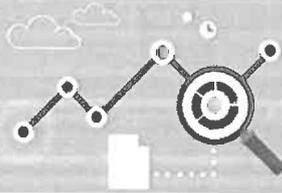
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Nicole DESSAUVAGES



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Commune de PORNICHET**

**Utilisateur : LANDREIGNE Louise**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_11_15
Date de la décision :	2022-11-23 00:00:00+01
Objet :	15. SYDELA – Modifications statutaires – Approbation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.9.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_0.xml	text/xml	1587
Nom original :		
15_SYDELA_modifications statuts.pdf	application/pdf	116336
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116336
Nom original :		
15a. Annexe DCM 15.pdf	application/pdf	343131
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	343131
Nom original :		
15b. Annexe DCM 15.pdf	application/pdf	265674
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	265674
Nom original :		
15c. Annexe DCM 15.pdf	application/pdf	123562
Nom métier :		

99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	123562
Nom original :		
15d. Annexe DCM 15.pdf	application/pdf	169038
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	169038
Nom original :		
15e. Annexe DCM 15.pdf	application/pdf	627865
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_15-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	627865

## Cycle de vie de la transaction :

	<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
	Posté	29 novembre 2022 à 11h34min31s	Dépôt initial
	En attente de transmission	29 novembre 2022 à 11h34min34s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	29 novembre 2022 à 11h34min36s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	29 novembre 2022 à 11h34min48s	Reçu par le MI le 2022-11-29